

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 16 octobre 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 4
▪ absents : 1

L'an deux mille vingt, le seize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Catherine THUIN, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
9 octobre 2020

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Adjoint, Madame Marie PAOLI (Monsieur François ROBIN), Monsieur Philippe TORRES (Monsieur Christophe LACAS), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Régine BOURGADE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

20 OCT. 2020

Absente : Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 116.20 :** Arrêté autorisant le dépôt de demandes de subvention auprès du Département de la Lozère au titre de la prolongation des contrats territoriaux pour l'année 2021.
- ❖ **N° 119.20 :** Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Europe pour l'acquisition de véhicules électriques

- ❖ N° 120.20 : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de services d'assurances de la Ville de Mende

- ❖ N° 244.20 : Arrêté (*urbanisme*) relatif à l'exercice du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat d'un bien immobilier vacant sis 19, Rue du Pré Vival à Mende.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

Publié le ...2.0.OCT. 2020
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 19 octobre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LE DEPOT DE DEMANDES DE
SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA
LOZERE AU TITRE DE LA PROLONGATION DES
CONTRATS TERRITORIAUX POUR L'ANNEE 2021**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU la démarche de contractualisation avec les collectivités locales lancée par le Département de la Lozère,

VU la prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération, avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération de contrat,

VU les 13 opérations d'investissement suivantes :

- Programme voirie 2021,
- Agrandissement et réaménagement du cinéma Le Trianon à Mende,
- Réouverture du Musée du Gévaudan à Mende,
- Aménagement du parking du Torrent,
- Acquisition de véhicules pour les services de la commune,
- Aménagement du parking du Pré Vival,
- Travaux de reprise technique des concessions funéraires abandonnées au cimetière de Séjалан,
- Aménagement d'un espace public rue de l'ancienne maison consulaire,
- Aménagement de terrains à vocation économique ou d'habitation,
- Travaux de sonorisation à l'Espace Evènements Georges Frêche,
- Réfection de la terrasse de la Bibliothèque municipale Lamartine,
- Acquisition d'équipements informatiques,
- Refonte du site internet de la Ville.

VU le règlement des Contrats Territoriaux et de l'appel à projets adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère le 20 avril 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter l'attribution de financements pour concrétiser les opérations ci-dessus exposées,

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les projets inscrits dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Programme voirie 2021	1 65 000,00 €	62 852,00 €	2021
2	Agrandissement et réaménagement du cinéma Le Trianon à Mende	2 350 000,00 €	450 000,00 €	2020-2022
3	Réouverture du Musée du Gévaudan à Mende	9 500 000,00 €	400 000,00 €	2020-2022
4	Aménagement du parking du Torrent	215 000,00 €	27 602,30 €	2020
5	Acquisition de véhicules pour les services de la commune	241 464,70 €	48 292,94 €	2020-2021
6	Aménagement du parking du Pré Vival	276 128,55 €	55 225,71 €	2021
7	Travaux de reprise technique des concessions funéraires abandonnées au cimetière de Séjalan	100 000,00 €	20 000,00 €	2021-2022
8	Aménagement d'un espace public rue de l'ancienne maison consulaire	130 110,00 €	26 022,00 €	2021
9	Aménagement de terrains à vocation économique ou d'habitation	40 705,00 €	20 352,50 €	2020
10	Travaux de sonorisation à l'Espace Evènements Georges Frêche	64 662,50 €	12 932,50 €	2021
11	Réfection de la terrasse de la Bibliothèque municipale Lamartine	22 848,18 €	4 569,64 €	2021
12	Acquisition d'équipements informatiques	180 569,57 €	36 113,91 €	2020-2021
13	Refonte du site internet de la Ville	30 000,00 €	9 600,00 €	2021

Article 2 :

Sont approuvés les dossiers de candidatures correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère.

Article 3 :

La commune souhaite bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 33 281,00 €HT.

Article 4 :

Est proposée l'inscription des opérations sélectionnées à l'appel à projets et la subvention pour la réalisation de travaux de voirie 2021 dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

Article 5 :

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

Article 6 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire.

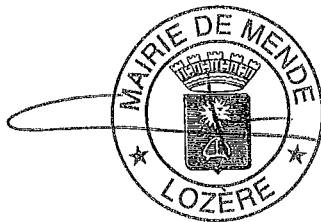
Article 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le, **21 SEP. 2020**

Le Maire de Mende,

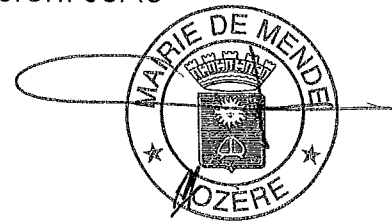
Laurent SUAU



Fait à Mende, le **21 SEP. 2020**

Le Maire de Mende,

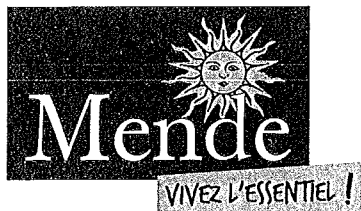
Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : **21 SEP. 2020**

Accusé de réception du : **21 SEP. 2020**



ARRETE AUTORISANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'EUROPE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet d'acquisition de deux véhicules électriques pour les services de la commune de Mende,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter l'attribution de financements pour concrétiser l'opération ci-dessus exposée,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Europe au titre du programme « LEADER – action n° 3 - Soutenir les initiatives locales favorisant un cadre de vie de qualité et durable » pour un montant de 28 000,00 € représentant 63,25 % du coût total HT de l'opération.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Charges			Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT	%	Dénomination financeur	Montant	%
Dépense 1 (acquisition de deux véhicules électriques)	44 270,86 €	100 %	FEADER	28 000,00 €	63 %
			Autofinancement du maître d'ouvrage public (le cas échéant)	7 000,00 €	16%
			Autofinancement (> ou = à 20%)	9 270,86 €	21%
Total charges	44 270,86 €	100 %	Total produits	44 270,86 €	100 %

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le, 08 OCT. 2020

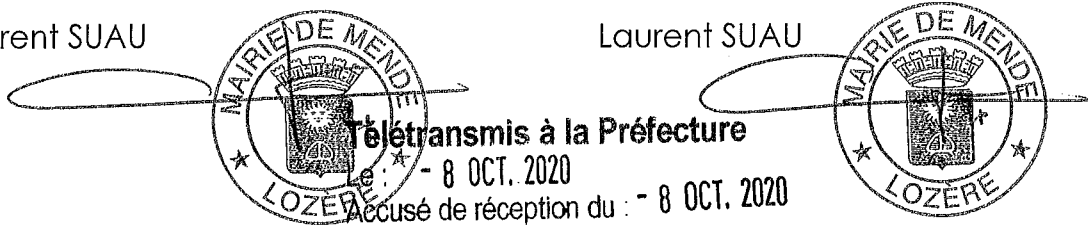
Fait à Mende, le 08 OCT. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture
 - 8 OCT. 2020
 Accusé de réception du : - 8 OCT. 2020



ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MENDE

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de prestations de « services d'assurances de la ville de Mende », notifié le 26 décembre 2016 pour le lot n° 3 et le 28 décembre 2016 pour les lots n° 1, 2, 4, 5 et 6,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de prestations de services ci-dessus exposé,

VU la décomposition dudit marché en 6 lots, à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires
- Lot 6 : assurance tous risques expositions œuvres d'arts - ouvrages rares

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 4 à passer avec le groupement d'entreprises SARL CRIS / SMACL Assurances demeurant 1c Boulevard Théophile Roussel - 48 000 MENDE, pour un montant de 442,76 € HT soit **481,16 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 1.

Article 2 :

La dépense d'un montant prévisionnel de 442,76 € HT soit **481,16 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 09 OCT. 2020

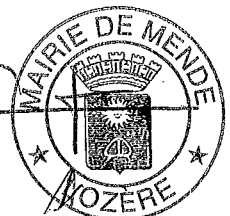
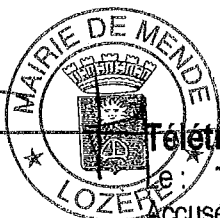
Fait à Mende, le 09 OCT. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



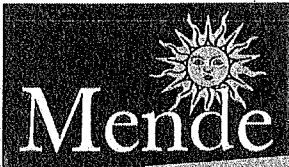
Télétransmis à la Préfecture

le 09 OCT. 2020

Accusé de réception du 09 OCT. 2020

18657

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20200922-18657-AR
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020



VIVEZ L'ESSENTIEL !

ARRETE N° 244-2020

Commune : Mende

Objet : Exercice du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat d'un bien immobilier vacant sis 19, Rue du Pré Vival à MENDE

Service : Urbanisme

Le Maire de la Commune de Mende,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme relatifs au droit de priorité ;

Vu la délibération n° 18530 du Conseil municipal du 27 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation à M. la Maire selon l'article 22 pour exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT le courrier du 21 juillet 2020 arrivé en mairie le 24 juillet 2020 par lequel l'état a demandé la purge du droit de priorité sur un bien immobilier situé 19, Rue du Pré Vival cadastré section AY N° 203 d'une contenance cadastrale de 03a 74ca mis en vente au prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 €) – bien cédé vacant.

CONSIDERANT que la Commune de Mende, titulaire du droit de préemption, est pleinement compétente pour exercer ce droit de priorité en vue d'installer un équipement collectif, dans l'intérêt général, conformément aux objectifs définis par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.
En l'espèce, il apparaît opportun pour la ville d'exercer ce droit de priorité.

Sur proposition de la Directrice Départementale des finances publiques de la Lozère ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour les causes sus-énoncées, le droit de priorité dont dispose la Commune de Mende est exercé à l'occasion de l'aliénation par l'État de la parcelle cadastrée AY 203, d'une superficie de 03a74ca située 19, Rue du Pré Vival à MENDE.

Article 2 : Le prix de CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (135.000,00 €) -bien cédé vacant- figurant dans le courrier est accepté par la Commune de Mende.

Cette acquisition par la Commune de Mende est définitive à compter de la notification du présent arrêté. Elle sera régularisée, suivant les prescriptions de l'article L 240-3 du code de l'urbanisme, par un acte authentique qui sera dressé par Me BAZERIES-BLANC, notaire, Allée Georges Clémenceau à MENDE

Article 3 : Le financement de cette acquisition et les frais d'honoraires notariés seront imputés sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Article 4 : Le recours contre une décision administrative prévu aux articles R 421-1 et R 421-7 du Code de la justice administrative peut être exercé devant le Tribunal administratif de Nîmes dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision.

Publié le 22 SEP. 2020

Le Maire,
Laurent SUAU



Fait à Mende, le 22 SEP. 2020

Le Maire,
Laurent SUAU

